



RFS Le Réseau
de Formation
des Soliers

La formation au métier de Solier fête ses 10 ans !

Née du besoin des entreprises de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, les fabricants de revêtements de sol souples se sont réunis dans les années 2000 pour réfléchir à la meilleure façon de dispenser une formation de qualité au plus grand nombre.

Une enquête nationale menée en 2005 a en effet confirmé qu'il faudrait 500 Soliers par an pendant les dix prochaines années pour assurer le renouvellement de la main d'œuvre qualifiée.

Le choix d'une formation en alternance s'est très vite imposé comme la meilleure alternative car la durée d'apprentissage de 18 mois permettait d'approfondir sérieusement toutes les différentes techniques inhérentes au métier de solier.

Pour mettre en place cette formation, un travail a été mené pour :

- établir un programme pédagogique, technique et pratique adapté à la profession,
- développer des outils pédagogiques nécessaires à la bonne compréhension des jeunes,
- unifier les exigences relatives à la construction des centres (taille des box, matériel à disposition des jeunes, etc.).

Dès l'an 2000, les deux premiers Centres de formation se sont ouverts à Sedan et à Reims puis ont suivi les Centres de Rennes, Tarare, Montpellier et Bezons et enfin Tours et Toulouse qui ont respectivement ouvert l'année dernière et cette année.

Cette formation s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans et est partagé entre 1/3 du temps passé en Centre de formation pour acquérir des connaissances pratiques et technologiques et 2/3 au sein des entreprises soliers.

A l'issue de cet enseignement, 2 phases de validation d'acquis sont mises en place :

- le passage de l'examen au titre professionnel Solier Moquettiste, géré par l'AFPA et délivré par le Ministère du Travail qui correspond à l'apprentissage CAP,
- le passage de l'examen ou Certificat de Qualification Solier Moquettiste du SFEC.

A fin 2009, 299 jeunes avaient obtenu le diplôme de la formation Solier du SFEC et 108 étaient en formation.

Aujourd'hui, les Centres de formation se sont réunis au sein d'une association indépendante : le **RFS, Réseau de formation des Soliers**, qui a pour vocation de :

- garantir l'uniformité des enseignements,
- gérer le fonctionnement des Centres,
- piloter l'organisation des examens,
- développer et maintenir les outils pédagogiques à jour.

Déjà, de nouvelles pistes de réflexion sont menées afin de continuer à faire évoluer cette démarche et de répondre toujours mieux aux besoins des Entreprises. Elles doivent permettre également de valoriser l'Entreprise et le Solier dans l'exercice de son métier.



Carte de France des centres de formation agréés RFS